

A.D.R.E.R

Association pour un développement réfléchi et équilibré de Rayol-Canadel

14 Avenue des Anglais, 83820 Rayol-Canadel sur Mer

www.adrer.org

Agréée en qualité d'association locale d'usagers au titre de l'article L 121-5 du code de l'urbanisme.

Arrêté Préfectoral n° 2014/21

Assemblée générale du 15 avril 2017

Rapport d'activité de l'année 2016

2016 : une année fertile en évènements

I. Les affaires communales

a. Le Plan local d'Urbanisme (PLU)

L'année a été marquée par l'arrêt du projet par le Conseil municipal en février 2016 suivi de l'enquête publique, interrompue puis reprise, et enfin l'approbation du projet par le Conseil municipal le 14 octobre 2016.

Dans le cadre de la concertation les membres du bureau ont répondu aux invitations de la municipalité concernant l'élaboration du projet.

Nous avons organisé le 6 août une réunion publique d'information au cours de laquelle l'ADRER a précisé ses positions sur différents articles du PLU. Monsieur le Maire, invité a pu répondre aux questions posées par l'assistance.

L'enquête a été mouvementée du fait en premier lieu d'une interruption due à une omission administrative puis du fait de certaines prises de position incongrues basées dans certains cas sur des montages photographiques truqués dont l'aspect mensonger a été démasqué.

Nous avons fait part de nos observations auprès du Commissaire enquêteur. Ces observations portaient principalement sur le règlement du PLU, pièce maitresse du dossier lors de la construction d'un bâtiment.

Même si aucune de nos observations n'a été retenue, ce que nous ne pouvons que déplorer, nous estimons cependant que le document approuvé, correspond globalement aux attentes de notre association en particulier sur la possibilité d'aménagement des terrains des Arômes et de la Tessonière en faisant le souhait d'une réalisation rapide.

Une proposition de l'Architecte des Bâtiments de France intitulée « périmètres de protection modifiés des monuments historiques » était jointe à l'enquête. Ces nouveaux périmètres de servitude définis à partir du grand escalier du Rayol et de la villa « le Rayolet » située dans l'enceinte du Domaine étant plus réduits que les précédents nous avons exprimé un avis favorable.

b. Le budget communal 2016

La synthèse de notre étude sur le budget 2016 de la commune fait apparaître les points marquants suivants :

- Les taux de la taxe d'habitation et ceux du foncier non bâti ont été augmentés de 6,35%. Cette augmentation a été compensée pour les seules résidences principales par un abattement de la valeur locative brute de l'habitation. Le taux des deux autres taxes ayant été maintenu au niveau de 2015. De ce fait, pour les résidents principaux, les impôts communaux stricto sensu n'ont pas augmenté en 2016.
- L'endettement de la Commune est en baisse par
 - Le jeu mécanique des remboursements,
 - La renégociation des intérêts de l'emprunt souscrit en 2009 sur vingt-cinq ans pour payer l'indemnité Empain,
 - L'absence d'engagements sur de nouveaux emprunts en 2014,2015 et 2016.

Pour mémoire, vous trouverez l'analyse de ce budget dans notre Tribune n°37.

c. Le projet de construction d'un immeuble par le promoteur AKTIMO dans le centre du village

Un nouveau permis de construire a été accordé à cette société prévoyant la construction d'un seul immeuble semblable au précédent situé sur la partie haute du terrain accompagnée par la vente des trois quarts du terrain communal cadastré AP 100 pour un montant de 1 400 000 €.

Ainsi que nous l'avons dit au Maire au cours d'une réunion d'information sur le sujet, nous ne sommes pas enthousiastes mais comprenons que dans l'état actuel des choses (le premier permis qui autorise la construction d'un immeuble en bordure de la RD 559 avec la démolition de la pharmacie étant

toujours valable) ce nouveau permis représente la moins mauvaise solution possible.

d. Le projet agricole dans le massif

Le projet d'une plantation (oliviers, vigne, amandiers, plantes aromatiques) engagé par Monsieur le Maire en est au stade de l'étude de faisabilité. Après une reconnaissance des lieux la chambre d'agriculture a effectué des prélèvements de sol à des fins d'analyse. Notre spécialiste Jean-Paul JULIEN, épaulé par l'association, suit de près ce dossier.

II. Activités de la Communauté de communes

Notre association est systématiquement invitée aux réunions de concertation « associations » organisées par la Communauté de communes et nos représentants y participent régulièrement notamment :

- Sur l'étude du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
 - Une réunion publique à Sainte-Maxime synthétisant les orientations générales.
 - Trois déplacements sur le terrain (fond du golfe, Plan de la tour, tracé du contournement ouest de Sainte-Maxime) nous ont permis de mieux appréhender la complexité des situations, l'importance des enjeux et le niveau de cohérence des solutions envisagées.
- Sur le rapport d'activité pour l'année 2015 avant sa validation et sa diffusion. La Tribune n° 38 de novembre 2016 a largement résumé ce rapport, le document complet est consultable sur le site de la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez (www.cc-golfedesainttropez.fr) Cette Tribune se termine par le « point de vue de l'ADRER » montrant l'évolution positive de ce nouvel établissement depuis sa création et le souhait de voir les budgets communaux baisser des montants correspondants en valeur du fait qu'ils ont été délestés du coût des syndicats passés à la Communauté.

III. Rapport de l'enquête menée auprès de nos adhérents

En juillet 2016, un questionnaire a été envoyé à tous les adhérents.

Vous avez été 44% à répondre, c'est un taux que l'on peut considérer comme étant satisfaisant.

Merci à ceux d'entre vous qui ont pris le temps de donner leur avis et d'exprimer leurs attentes.

Après six années d'existence de notre association, il nous est apparu indispensable de faire un bilan d'étape et de vous interroger sur vos aspirations et donc sur les orientations de l'Association.

Vos réponses au questionnaire ont permis de valider

- les orientations prises par votre Conseil d'Administration,
- l'émergence de vos préoccupations ,
- la formulation de vos suggestions.

Elles constituent un point d'appui précieux et indispensable à la poursuite de notre action.

L'une de vos suggestions, a retenu toute notre attention : « rajeunir le Conseil d'Administration ». Cela est absolument nécessaire et urgent et...Cela dépend de vous. C'est pourquoi, nous réitérons notre appel à nous rejoindre au Conseil.

Il y va de la survie de l'association.

IV. Les Tribunes

Quatre tribunes ont été publiées en 2016

- **Tribune n°35 en janvier** : projet de PLU
- **Tribune n°36 en mars** : modification des deux périmètres de protection du Patrimoine au Rayol-Canadel (escalier fleuri et villa le Rayolet)
- **Tribune n°37 en juillet** : budget 2016 de la Commune
- **Tribune n°38 en novembre** : Activités de la Communauté de communes pour l'année 2015

Le Président
Jean Mansiaux